



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 16 mai 2023

### Délibération n° 2023-061

L'an deux mille vingt-trois le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/05/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : Mme VIDAL Isabelle ayant donné pouvoir à DIERS de LABARRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances locales – Documents budgétaires

#### Décision modificative n° 1

Madame le Maire indique aux membres présents que par délibération du 23 février 2023 la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a prévu la ventilation des attributions de compensation relative à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Il convient donc de prévoir au budget cette ventilation et, pour ce faire, Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 1 INVESTISSEMENTS – Attribution de compensation GEPU			
DEPENSES d'INVESTISSEMENT			
Article (Opération)	Montant	Article (Opération)	Montant
2111 (70 Réserves foncières)	- 39 000	2046 Attribution de compensation d'investissement	39 000

Le Conseil Municipal, DECIDE, par 12 voix POUR :

- D'approuver la décision modificative n° 1 détaillée plus haut.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

23.05.2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230516-2023\_061-DE  
Reçu le 23/05/2023